

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 5
Avis aux éducateurs	p. 6
PV Commission Sportive.....	p. 8
PV Commission Jeunes	p. 14
PV Commission Litiges.....	p. 20

AGENDA DE LA SEMAINE

Vendredi 8 mai :

- Fermeture du District (jour férié)

Lundi 11 mai :

- Tournée LFNA à Jaunay-Marigny

Mardi 12 mai :

- Commission des Jeunes
- Commission de Discipline

Mercredi 13 mai :

- Commission Sportive
- Arbitrage – Prépa Ligue

Jeudi 14 et vendredi 15 mai :

- Fermeture du District (Ascension)

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS



Lors de cette journée, une collecte au bénéfice de la Banque Alimentaire sera organisée. Plus d'infos à venir.

TOURNÉE LFNA – CLUBS DE LA VIENNE

François GRENET, Président de la LFNA, vous propose de se retrouver le **lundi 11 mai** pour un temps d'échanges entre les clubs de la Vienne et les élus de la LFNA.

Lien d'inscription page 3

AG DU DISTRICT

Vendredi 5 juin 2026
À la Maison du Temps Libre
3, Route de la Couture
86190, CHALANDRAY

FERMETURE DU DISTRICT

Le District fermera ses portes le **vendredi 15 mai 2026** pour le pont de l'Ascension



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



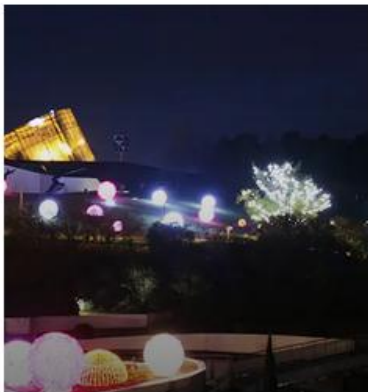
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Lundi 11 mai** : Tournée LFNA – Clubs de la Vienne à Jaunay-Marigny
- **Samedi 23 mai** : Finales Coupes Jeunes à Neuville
- **Samedi 30 mai** :
 - Formation professionnelle continue – recyclage BMF/BEF à St Georges les Baillargeaux
 - Journée complémentaire CFF2/CFF3 à St Georges les Baillargeaux
 - Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

TOURNÉE LFNA – CLUBS DE LA VIENNE

En cette fin de saison, François GRENET, Président de la LFNA, vous propose de se retrouver le **lundi 11 mai** pour un temps d'échange entre les clubs de la Vienne et les élus de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Cette rencontre sera l'occasion d'aborder les sujets qui vous concernent au quotidien : compétitions, accompagnement des clubs, finances...

À l'approche de l'Assemblée Générale de la LFNA du 27 juin, cette tournée doit également permettre d'entendre vos questions, vos attentes et vos propositions.

Chaque club pourra être représenté par deux personnes maximum (dont la Présidence ou Co-Présidence), et se verra remettre un kit de ballons de match, d'une valeur de 200€.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, un formulaire d'inscription est mis à votre disposition. Vous pourrez également y poser vos questions en amont, si vous le souhaitez.

Formulaire : [Lundi 11 mai 19 heures](#)

FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 5 juin 2026
À la Maison du Temps Libre
3, Route de la Couture
86190, CHALANDRAY

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15



CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés et dirigeants du mouvement sportif, le CDOS 86 organise cette formation pour permettre aux éducateurs sportifs de s'approprier l'usage de l'Intelligence Artificielle dans leur activité professionnelle.

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

COÛT DE LA FORMATION :

- 280€ pour les salariés – Prise en charge financière possible par votre OPCO,
- 50€ pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux autour des IA,
- Elaborer des requêtes pour un usage de l'IA dans le cadre sportif,
- Paramétrer une bibliothèque et/ou un agent conversationnel,
- Identifier les plus-values de l'utilisation des IA dans sa pratique professionnelle.

INTERVENANTE : Marie BERNARD de l'Atelier Canopé 86

Pour s'inscrire : [Formulaire de préinscription à la formation professionnelle : "L'intelligence artificielle au service de l'éducateur sportif"](#)

CROS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisées avec Sport'Impact, et se déroulant à **Saintes**, non loin de votre département, ces formations peuvent être prises en charge par votre OPCO.

La formation "L'intelligence artificielle au sein des associations"

Découvrez comment l'intelligence artificielle peut vous faire gagner du temps au quotidien. Cette formation vous accompagne pour comprendre l'IA et identifier des usages concrets et accessibles adaptés aux associations, sans prérequis technique.

- **11 mai** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)

La formation "Le partenariat privé"

Développez des partenariats privés durables et adaptés à votre association. Cette formation vous donne les clés pour comprendre les attentes des entreprises, structurer votre démarche et construire des partenariats gagnant-gagnant.

- **15 juin** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)

Nos formations et temps d'information sont ouverts à l'ensemble des structures sportives de Charente-Maritime et plus largement de Nouvelle-Aquitaine.

Retrouvez l'ensemble de notre catalogue de formations :

<https://formation-sport-nouvelle-aquitaine.org/>



AVIS AUX ARBITRES

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

TRANSMISSION DES RAPPORTS DISCIPLINAIRES – COMMISSION DE DISCIPLINE (ASCENSION)

Dans le cadre du fonctionnement de la Commission de Discipline et en raison du pont de l'Ascension ainsi que de la tenue exceptionnelle de la Commission le mardi 12 mai, nous vous informons qu'il est impératif de transmettre vos éventuels rapports disciplinaires au plus tard le lundi 11 mai à 12h00.

Ce délai nous permet d'assurer le traitement des dossiers dans les meilleures conditions et dans les temps impartis.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>

DF REF – CERTIFICATION

le MERCREDI 15 AVRIL 2026 au District à Poitiers et au complexe sportif André Messy à Buxerolles

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, BERNARD Jean-Pierre et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	Rapport de stage (entretien)	Education Intégrée (entretien)	Pédagogie terrain (M.S.P)	Résultats D.F REF
Lénaé GONCALVES	C.A Neuville	validé	validé	validé	Admise
Nathan VICTORINE	F.C Fontaine-le-Comte	validé	validé	validé	Admis
Mathis POITEVIN	Chasseneuil St Georges	validé	validé	validé	Admis
Célia SUIRE	Ste Eanne	validé	validé	validé	Admise
Quentin DUCROS	F.C Trois Vallées	validé	validé	validé	Admis
Mathis ARLIN	Stade Ruffecois	validé	validé	validé	Admis
Noah PROUST	F.C Loudun	validé	validé	validé	Admis
Bacar MAHAMOUD ABDOU	Poitiers CEP 1892	NON validé	NON validé	NON validé	NON Admis
Mathieu MOREAU	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Hugo DE VOLDER	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Loïc QUINTARD	O.L St Liguair Niort	déjà validé	déjà validé	validé	Admis



Remerciements au club de l'ES Buxerolles pour leur précieuse collaboration



ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

#LFNA

lfna.fff.fr





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 6 mai 2026
Procès-verbal n°27

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°26 sans modification

REPORT DES MATCHS

Compte tenu des nombreux matchs à re-planifier, la Commission Sportive a fait valider par le Comité de Direction du lundi 23 mars des modifications impactant le calendrier prévu initialement.

Certaines équipes étant toujours qualifiées en Coupes ou Challenges et ayant plusieurs matchs de championnat à jouer, 5 pour certaines, il est nécessaire d'effectuer les changements ci-dessous afin de pouvoir programmer l'ensemble des matchs :

1/ Championnat

En D3, D4 et D5, afin d'éviter que :

- de trop nombreux matchs soient programmés les 1er et 8 mai 2026
- certaines équipes cumulent deux rencontres en 3 jours ou 4 rencontres en 1 semaine. Il a été décidé de **reporter la dernière journée** des poules de 10, initialement prévue le dimanche 10 mai, au dimanche 24 mai 2026.

2/ Quarts de finales des Coupes départementales

Tous **les quarts de finales**, des Coupes Louis David, Jolliet Rousseau, André Tassin, Challenges des Réserves, Marcel Renaudie initialement prévus le 3 mai, sont reportés au **jeudi 14 mai 2026**.

3/ Trophées des Champions

Toutes ces modifications en Championnat ont des conséquences sur le Trophée des Champions :

- Le tour préliminaire, prévu le 24 mai, est reporté au week-end du 6 et 7 juin
- La finale, prévue le 6 juin, est reportée au samedi 20 juin 2026 (sous réserve de la disponibilité des terrains du club d'accueil)

		MARS					AVRIL					MAI					JUIN									
		1	2	7	14	21	28	4	5	11	18	25	1	2	8	9	14	16	23	25	30	6	13	20	27	
		2	1	8	15	22	29	5	6	12	19	26	1	3	10	10	17	24	31	7	14	21	28			
		Vacances scolaires et jours fériés																								
FFF	COUPE DE FRANCE	1/2, 2/2, 1/2, 2/2, F:2009																								
	COUPE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	1	7																							
	NATIONAL 2	9	R	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30												
	NATIONAL 3	7	R	18	19	20	21	R	22	23	24	R	25	26												
	RÉGIONAL 1	2	16	17	R	18	19	R	R	20	21	22	R	23	R	R	24	25	R	26						
Seniors	RÉGIONAL 2 - 3	2	14	15	R	16	17	R	R	18	19	20	R	R	R	21	R	R	22							
	CHAMPIONNAT de D1 (poules de 13)	8	19	20	R	21	22	R	R	13	23	24	R	R	R	25	R	16	26							
	CHAMPIONNAT de D2 (poules de 12)	1	15	16	R	17	18	R	R	14	19	20	R	R	R	21	R	R	22	10	11	12	13			
	CHAMPIONNAT de D3 à D4 (poules de 10)	1	13	14	R	15	16	R	R	R	12	17	R	R	R	18	R	R	18	10	11	12	13			
	CHAMPIONNAT D5 (poules de 10)	1	13	14	R	15	16	12	R	R	17	R	R	R	18	R	R	18	10	11	12	13				
	COUPE DU DISTRICT LOUIS DAVID	5, 6, 1/2, 1/2, 1/2, F																								
	COUPE JOLLIET-ROUSSEAU	3, 4, 4, 5, 1/2, 1/2, 1/2, F																								
	CHALLENGE DES RÉSERVES	3, 4, 4, 5, 1/2, 1/2, 1/2, F																								
	CHALLENGE MARCEL RENAUDIE	3, 4, 4, 5, 1/2, 1/2, 1/2, F																								
	CONSOLANTE CHALLENGE MARCEL RENAUDIE	3, 4, 4, 5, 1/2, 1/2, 1/2, F																								
COUPE ANDRÉ TASSIN	2, 1/2, 1/2, 1/2, F																									



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	08/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667930	Vicq sur Gartempe (1)	Ligugé (2)	Terrain impraticable	08/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	14/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667933	3 Vallées 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	08/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Avalles en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Briou St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668942	Vivonne (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	08/05/26
D3	A	10	25/01/26 22/02/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	B	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54668386	Cenon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	07/05/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	C	10	25/01/26 15/02/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 15/02/26 15/03/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommerie St Romain (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommerie St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	D	13	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	08/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	09/05/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	D	13	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	17/05/26
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	10/05/26

RAPPEL REGLEMENT COUPES ET CHALLENGES

Les rencontres des demi-finales ont lieu sur le terrain du club premier nommé après tirage au sort.

Toutefois :

- 1) Dans le cas où le club tiré en deuxième se situe hiérarchiquement 2 niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre est inversée.
- 2) Dans l'hypothèse où le club tiré en deuxième se situe au même niveau ou à un niveau immédiatement au-dessous ou immédiatement au-dessus de celui de son adversaire et s'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est inversée.
- 3) Si l'un des clubs tirés était exempt lors du tour précédent, la rencontre a lieu sur le terrain du club premier nommé, sauf si celui-ci était déjà visiteur au tour précédent, ou application de l'alinéa 1.

Les matchs seront actualisés en fonction des résultats et le sens des matchs pourra être inversé selon l'article ci-dessous.

**DÉPARTEMENTAL 3****Match n° 54668522 : Sèvres Anxaumont (1) – FC 3 Vallées 86 (3) en poule C du 26/04/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (29/04/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 0 en faveur du FC 3 Vallées 86 (3).

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 54687034 : Vivonne (2) – FC 3 Vallées 86 (4) en poule E du 25/04/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (29/04/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Match n° 54669048 : Chatain (1) – Château Larcher (3) en poule F du 26/04/26.**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (29/04/26), qui enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Château Larcher (3).

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 54669196 : Oyré Dangé (3) – Bonneuil Matours (1) en poule C du 26/04/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (29/04/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 2 en faveur de Oyré Dangé (3).

FORFAIT**Match n°54416818 : Moncontour/Coussay (2) – Orches (1) en poule B du 03/05/26**

2^{ème} forfait de l'équipe de Orches (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Orches

Match n°54695981 : Aslonnes/St Maurice Gençay (2) – St Julien L'Ars/Savigny (3) en poule F du 03/05/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Aslonnes/St Maurice Gençay (2) (sans déplacement de l'équipe de St Julien L'Ars/Savigny (3))

Amende de 35€ au club d'Aslonnes

Match n°54669452 : Saulgé (1) – Lussac (1) en poule G du 03/05/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Saulgé (1) (sans déplacement de l'équipe de Lussac (1))

Amende de 35€ au club de Saulgé



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Vicq S/Gartempe 1	D1	La Pallu 1	D2A
B	Châtelleraut Portugais 1	D1	Chauvigny 3	D2B
C	Brion St Secondin 1	D2B	Vouneuil Beruges 1	D1
D	Chasseneuil St Georges 1	D1	Oyré Dangé 1	D2A

COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match B		Vainqueur match A	
Y	Vainqueur match C		Vainqueur match D	

COUPE LOUIS DAVID : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D	Cisse 1	D4D
B	Sommieres St Romain 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
C	Ingrandes 1	D3B	Loudun 1	D3A
D	Valence En Poitou Oc 1	D3D	Sammarcolles 1	D4A

JOLLIET ROUSSEAU : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match B		Vainqueur match C	
Y	Vainqueur match A		Vainqueur match D	

JOLLIET ROUSSEAU : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match Y		Vainqueur match X	
---	-------------------	--	-------------------	--



COUPE TASSIN

FORFAIT

Match n° 55592477 : Chauvigny (2) – Usson du Poitou l'Isle Jourdain (1) du 03/05/26

Forfait de l'équipe de Usson du Poitou l'Isle Jourdain (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Usson du Poitou l'Isle Jourdain

L'équipe de Chauvigny (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 55592480 : Mignaloux Beauvoir (1) – Neuville (1) du 03/05/26

Forfait de l'équipe de Neuville (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Neuville (1)

L'équipe de Mignaloux Beauvoir (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE TASSIN: 1/4 de finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A	CHAUVIGNY (2)	R2 A
B	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A	BUXEROLLES (1)	R1 A
C	OZON (1)	R2 A	3 VALLEES 86 (1)	R2 A
D	STADE POITEVIN (2)	R2 A	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A

COUPE TASSIN: 1/2 finale le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match B		Vainqueur match A	
Y	Vainqueur match D		Vainqueur match C	

COUPE TASSIN: Finale le 13/06/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	

CHALLENGE DES RÉSERVES

CHALLENGE DES RÉSERVES : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Montamisé 2	D4D	3 Valleees 86 3	D3C
B	Liguge 3	D3C	Acg Foot Sud 86 2	D4F
C	Jaunay Marigny 2	D4D	Beaumont St Cyr 3	D2A
D	Smarves Iteuil 2	D4E	Availles En Chatellerault 2	D4B



CHALLENGE DES RÉSERVES : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match A		Vainqueur match B	
Y	Vainqueur match D		Vainqueur match C	

CHALLENGE DES RÉSERVES : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--

CHALLENGE RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Coulombiers 1	D5H	Vouillé Latillé 2	D5E
B	Jaunay Marigny 3	D5E	Aslonnes 1	D5H
C	Poitiers Baroc 1	D5E	Lusignan 2	D5I
D	Vendelogne 1	D5A	Dienne 1	D5F

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match B		Vainqueur match D	
Y	Vainqueur match C		Vainqueur match A	

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--

Prochaine réunion : Mercredi 13 mai 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 05 mai 2026
Procès-verbal n°26

Président : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mme Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU
Excusés : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 25 du 21 avril 2026 est adopté sans modification

DATES A RETENIR

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U13D3	F	6	25/04/26	55407210	Poitiers Stade (4)	Neuville (4)	Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	16/05/26

RAPPEL : PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

Le report du match n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre

ACCESSION FIN DE SAISON

Accessions en fin de saison :

- Le 1^{er} de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1^{er} de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
 - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
 - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2



CHALLENGE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ Dissay Beaumont (2)	/	GJ Avenir 86 (2)

CONSOLANTE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
Poitiers ASAC (1)	/	GJ Foot Sud 86 (1)

CHALLENGE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ VVM Chauvigny (2)	/	Neuville (2)

CONSOLANTE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
Poitiers ASAC (2)	/	GJ 3 Vallées 86 (1)

CHALLENGES ET CONSOLANTES U15 et U17/U18

- **Le club désigné « recevant » est responsable de la Feuille de Match Informatisée.** Il doit donc se charger d'apporter la tablette chargée et d'effectuer les démarches habituelles (récupération des données, ...).
 - Toutes les équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.
 - Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements. Prévoir un 2^e jeu de maillots pour les clubs recevant.
- **Contrôles des feuilles de licences par la Commission**

Les feuilles de licences vont être transmises par mail aux clubs finalistes à charge pour ceux-ci de les renvoyer au District au plus tard le lundi 18 mai pour examen par la Commission le mardi 19 mai.

(Liste de 20 joueurs sur la feuille de licences, 16 maximum sur la FMI mais 14 joueurs maximum peuvent participer)



RAPPEL RÉGLEMENT SPÉCIFIQUES AUX CHALLENGES

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs inscrits** sur la feuille de match sauf en finale où **16 joueurs** sont autorisés sur la feuille de match dont un gardien remplaçant mais seuls 14 joueurs peuvent participer.

Il n'est pas possible d'avoir recours à des joueurs U15 sur les Challenges U18 et Consolante U18

Participation :

Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes

Chaque équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces)équipe(s) ne joue(nt) pas

En U16/U17, U17/U18, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum 3 joueurs ayant disputé :

- Plus de 5 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour chaque phase dans les cas des championnats en deux phases
- Plus de 7 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour les championnats sur toute la saison.

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase.

U13

Match n°55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en D2 poule A du 25/04/26

FMI et feuille de match non reçue

La Commission demande aux clubs à recevoir pour le **mardi 12/05/26**

- Le score de la rencontre
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot-numéro de licence-nom et prénom des joueurs – banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom du délégué et les arbitres
- Les remplacements et les éventuelles sanctions

Dossier en instance

CHALLENGE DANSAC U13

FORFAIT

Match n° 55566330 : GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) Tour 3 poule A du 04/04/26 (à rejouer le 02.05/2026)

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Cap Haut Poitou (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Cap Haut Poitou

Les 8 équipes qualifiées pour la finale

Samedi 23 Mai 2026

	A	Pts	Jongleries
1	Neuville (2)	7	664
2	GJ Dissay Beaumont (2)	4	426
3	GJ Cap Haut Poitou (2)	3	303
4	Loudun (1)	1	202

	B	Pts	Jongleries
1	Poitiers Stade (2)	9	647
2	Poitiers ASAC (2)	4	146
3	Mignaloux Beauvoir (1)	2	192
4	Valence en Poitou (1)	1	145

	C	Pts	Jongleries
1	GJ 3 Vallées 86 (1)	7	384
2	SO Châtelleraut (2)	7	373
3	GJ VVM Chauvigny (2)	3	450
4	St Benoit Ligugé (2)	0	340

	D	Pts	Jongleries
1	Buxerolles (2)	9	453
2	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	575
3	GJ Sud Haut Poitou (1)	4	310
4	Biard (1)	0	276

Equipes	Pts	Poule
Poitiers Stade (2)	9	B
Buxerolles (2)	9	D
Neuville (2)	7	A
GJ 3 Vallées 86 (1)	7	C
SO Châtelleraut (2)	7	C
GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	D
GJ Dissay Beaumont (2)	4	A
Poitiers ASAC (2)	4	B

en vert les clubs qualifiés



Veillez noter que l'article 6 des RG des Compétitions de Jeunes s'applique pour le Challenge Dansac du samedi 23 mai. :

« **Article 6 : Participation aux rencontres**

1/ Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club.

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas

En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés)

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase »

PLATEAUX U11/ PHASE 3

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

FORFAIT **Amende de 13€**

Plateaux du 25/04/2026

Poule I site 1 à Cernay (UCSE)

2^{ème} forfait de Châtelleraut Portugais (2)

Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

2^{ème} forfait de Buxerolles (3)

Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

2^{ème} forfait de Vouneuil Béruges

Poule L site 1 à Tercé (GJ VVM Chauvigny)

1^{er} forfait de Chasseneuil St Georges (2)

Poule L site 2 à Vouneuil sous Biard

2^{ème} forfait de GJ Sud Haut Poitou (3)

Poule N site 21 à St Benoit

1^{er} forfait de GJ Foot Sud 86 (1)

Poule N site 2 déplacé à Château Larcher

3^{ème} forfait de Valence en Poitou (1)



PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Feuilles de plateaux manquantes

Documents manquants à envoyer au plus tard le 27/04/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau U7/U9 du 07/03/2026

Secteur 8 : plateau à Valdivienne

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Valdivienne** présents sur le plateau

Plateau U7/U9 du 28/03/2026

Secteur 5 : plateau à Migné Auxances

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **12/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

Plateau U7/U9 du 25/04/2026

Secteur 1 : plateau à Loudun

La Commission demande au club **de Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **12/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de Loudun
- La feuille bilan du plateau

Secteur 4 : plateau à Lusignan (GJ Val de Vonne)

La Commission demande au club **de GJ Val de Vonne** les documents suivants à recevoir pour le **12/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

Plateau U7/U9 du 02/05/2026

Secteur 1 : plateau à St Léger de Montbrillais

La Commission demande au club **de St Léger de Montbrillais** les documents suivants à recevoir pour le **12/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

AMENDE DE 15€

PLATEAUX U11 / PHASE 2

U11 - Plateaux du 28/02/2026

Poule I site 1 à Naintré

La commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **12/05/26** :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

PLATEAUX U11 / PHASE 3

U11 - Plateaux du 25/04/2026

Poule C site 1 à Poitiers ASAC

La commission demande au club de **Stade Poitevin** les documents suivants avant le **12/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Stade Poitevin** présents sur le plateau

Poule G site 2 à Ligué

La commission demande au club de **Ligué** les documents suivants avant le **12/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule H site 1 au SO Châtelleraut

La commission demande au club de **SO Châtelleraut** les documents suivants avant le **12/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

La commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny** les documents suivants avant le **12/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

FMI manquantes

Amende de 15€

Journée du 25/04/2026

Match n° 55408671 : **Migné Auxances** (1) – Neuville (3) en **U13 D2 poule A**

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

DIVERS

Courriel du club de St Léger de Montbrillais : réponse faite par mail

Prochaine réunion : mardi 12 mai 2026
Le Président, Philippe BARRITAULT

La Secrétaire, Patricia PATRAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 06 mai 2026
Procès-verbal n° 32

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 31 (par voie électronique) du mercredi 29 avril 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Asac
Archigny	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Avanton	Jaunay Marigny	Sammarçolles
Blanzay	Jouhet Pindray	Sèvres Anxaumont
Bouresse / Queaux Moussac	La Chapelle Viviers	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Lavoux – Liniers	Sommières St Romain
Buxerolles	Leigné sur Usseau	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Leignes sur Fontaine	St Christophe
Cernay St Genest L'Envigne	Ligugé	St Julien l'Ars
Champigny	Loudun	St Rémy sur Creuse
Chasseneuil St Georges	Lusignan	St Saviol
Châtelleraut Portugais	Mignaloux Beauvoir	Stade Poitevin
Châtelleraut Réunionnais	Migné Auxances	Thuré Besse
Chauvigny	Montmorillon	Usson l'Isle
Cissé	Naintré	Valdivienne
Coussay	Neuville	Valence en Poitou OC
Croutelle	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
FC 3 vallées 86	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Nouaillé	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Ozon	Vouillé / Latillé
GJ Val de Clouère	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges



Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés.

******* à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés hors période.

******* à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)



DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 54667879 : Antran (1) - FC 3 Vallées 86 (2) du 06/12/25 remis le 03/05/26.

Courriel de confirmation de réserve du club d'Antran (04/05/26 à 21h57)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : des joueurs du club de FC 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du FC 3 Vallées 86, que l'équipe de FC 3 Vallées 86 (1) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (1) évoluant en Régional 2 poule A : Beaumont St Cyr (1) – FC 3 Vallées 86 (1) en championnat du 26/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe susnommée.

Considérant que l'équipe **du FC 3 Vallées 86 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2).

Les droits de réclamation (45€) seront débités au club d'Antran.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54668174 : Saint-Benoît (1) – Chauvigny (3) en poule B du 03/05/26.

Courriel de confirmation de réserve du club de Saint-Benoît (05/05/26 à 23h19)

Le dossier sera étudié lors de la prochaine commission.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668341 : Poitiers 3 cités (2) – Nord Vienne (1) en poule A du 26/04/26.

Courriel de confirmation de réserves du club de Nord Vienne (26/04/26 à 21h27)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Corentin BOURDEAU, Mahamadou KOITA, Jean Baptiste KAPTUE MABOU, Narthus BRONS, Saindou INZOUDDINE, Aras CHITOU, Emrick YOMA, Mamoudou KOUROUMA, Giovanni DA COSTA MACHADO, Oussama BOUSSAHA, Christian AWAKI, Lamine DIANE, Jean Michel THORIN, Guillaume ARMANNI du club de Poitiers 3 cités, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réserve.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que la réserve ne mentionne que : « sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période »

Considérant, que le courriel de confirmation de réserve corrige les manquements de la réserve d'avant match, la Commission décide de la transformer en réclamation.

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et n'a pas formulé d'observation.

Réclamation sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Corentin BOURDEAU, Mahamadou KOITA, Jean Baptiste KAPTUE MABOU, Narthus BRONS, Saindou INZOUDDINE, Aras CHITOU, Emrick YOMA, Mamoudou KOUROUMA, Giovanni DA COSTA MACHADO, Oussama BOUSSAHA, Christian AWAKI, Lamine DIANE, Jean Michel THORIN, Guillaume ARMANNI du club de Poitiers 3 cités, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.



Jugeant en premier ressort,

Considérant que la réclamation est posée sur une équipe réserve et que le club de Poitiers 3 cités peut donc inscrire 6 mutés dont 2 hors période au maximum par feuille de match.

Considérant, après vérification de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match en rubrique que n'y figurait que deux joueurs mutés hors période Jean Baptiste KAPTUE MABOU et Emrick YOMA et 1 joueur muté en période normale Oussama BOUSSAHA.

Considérant que l'équipe **de Poitiers 3 cités (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Les droits de réclamation (45€) seront débités au club de Nord Vienne.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54668520 : Migné Auxances (2) – Poitiers Cep 1892 (2) en poule C du 26/04/26

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 31 du 29/04/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) d'un joueur (licence n° 9605177864) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Cep 1892 a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 16/04/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 20/03/26 et que l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) pour en donner le gain à l'équipe de Migné Auxances (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Poitiers Cep 1892.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668727 : Vallée du Salleron (1) – St Julien l'Ars (2) en poule C du 07/12/25 remis le 11/01/26 et à nouveau remis les 22/02/26 et 03/05/26.

Courriel de confirmation de réserve du club de Vallée du Salleron (03/05/26 à 18h54)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Julien l'Ars, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de St Julien l'Ars (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve.

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

Considérant que la réserve est formulée en indiquant un nombre erroné de joueurs ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que la confirmation de réserve corrige le texte de la réserve inscrit sur la feuille de match. La Commission décide de transformer la réserve en réclamation.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Julien l'Ars (avec copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 13 mai 2026 terme de rigueur.**

Dossier en instance.

**Match n° 54669049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) en poule F du 26/04/26**

Courriel de réclamation du club de St Maurice Gençay (28/04/26 à 21h29)

Réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs de St Saviol (2) lors du match St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure du club de St Saviol.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de St Saviol a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et n'a pas formulé d'observation.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de St Saviol (2), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de St Saviol (1), des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, que seuls les joueurs Mathis MERCIER (19 matchs), Hugo ROYER (21 matchs) et Romain VERGNAUD (15 matchs) ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

Considérant l'article 149 des RG de la FFF :

Les joueurs inscrits sur la feuille de match et ceux complétant leur équipe au cours de la partie en application de l'article 140.2 doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées dans les présents règlements.

La Commission a également étudié la participation du joueur Bruno ANCEL, inscrit comme n'ayant pas participé à la rencontre en rubrique.

Sa participation en équipe supérieure en tant que joueur est inférieure à 10 matchs.

Considérant que l'équipe **de St Saviol (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 5 en faveur de l'équipe de St Saviol (2).

Les droits de réclamation (45€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 55629404 : Jaunay Marigny (3) – Champigny (1) du 03/05/26.**

Courriel de confirmation de réserves du club de Champigny (03/05/26 à 20h59 et 05/05/26 à 13h10)

Réserve n° 1 : réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Louis METHIVIER, Evan GONET, Nathan PELLETIER, Alix MARTIN SAUSSE, Paul ARCHAMBAULT, Enzo MANSON, Maxime PLISSON, Victor METHIVIER, Arnaud BALTAZAR, Lorenzo DEIROLLE, Kévin PARTHIOT, Martin PILLOT, Mamoudou KAMARA, Thomas NOIZAT, du club de JAUNAY MARIGNY US, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs Louis METHIVIER, Evan GONET, Nathan PELLETIER, Alix MARTIN SAUSSE, Paul ARCHAMBAULT, Enzo MANSON, Maxime PLISSON, Victor METHIVIER, Arnaud BALTAZAR, Lorenzo DEIROLLE, Kévin PARTHIOT, Martin PILLOT, Mamoudou KAMARA, Thomas NOIZAT a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Réserve n° 2 : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jaunay Marigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Jaunay Marigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve n° 1 :

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification sur la liste des licenciés du club de Jaunay Marigny que toutes les licences des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont été enregistrées depuis plus de 4 jours avant la date du match.

Considérant que l'équipe **de Jaunay Marigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 89 (délai de qualification) des Règlements Généraux de la FFF.

Réserve n° 2 :

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,



Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Jaunay Marigny, que l'équipe de Jaunay Marigny (1) jouait le même jour et n'est pas concernée par cette réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Jaunay Marigny (2) évoluant en Départemental 4 poule D : Pouillé Tercé (1) – Jaunay Marigny (2) en championnat du 25/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe susnommée.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Jaunay Marigny (1) évoluant en U18/U17 District : Jaunay Marigny (1) – GJ Val de Clouère (1) en Challenge U18 du 28/03/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe susnommée.

Considérant que l'équipe **de Jaunay Marigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du Challenge Marcel Renaudie et de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Sur le courriel de confirmation du club de Champigny, la notion de délai (entre deux rencontres d'une même équipe) ne respectant pas les règlements en vigueur a été écrite.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 151.1 des Règlements Généraux de la FFF :

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;

- au cours de deux jours consécutifs.

Considérant, que toutes les équipes de Jaunay Marigny ont respecté les règlements en vigueur.

Par ces motifs, dit les réserves et la réclamation non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 5 à 1 en faveur de Jaunay Marigny (3).

L'équipe de Jaunay Marigny (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Champigny.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667907 : FC 3 Vallées 86 (2) - Neuville (2) en Départemental 1 du 24/01/26 remis le 29/04/26.
- Match n° 54449939 : FC Les Gatinaises (1) – Montmorillon (2) en Championnat Féminin à 11 Départemental 1 du 01/03/26 remis le 08/05/26 et avancé au 03/05/26.
- Match n° 55629405 : Vouillé-Latillé (2) - Avanton (2) en Challenge Marcel Renaudie du 03/05/26.
- Match n° 55629407 : La Chapelle Viviers (2) - Poitiers Baroc (1) en Challenge Marcel Renaudie du 02/05/26.
- Match n° 55629410 : Lusignan (2) - Smarves-Iteuil (3) en Challenge Marcel Renaudie du 03/05/26.

DIVERS

Courriels des clubs de : Coussay, Dienné, GJ Espoir Sud Poitiers, La Chapelle Viviers, Ligugé (du 23/04/26), Ozon, St Saviol, Vivonne :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Mme Maryse MOREAU.